



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Laon, le

Le Préfet de l'Aisne

à

Monsieur le maire de la commune de Liesse-Notre-Dame
Place de l'Hotel de Ville
BP 12
02350 Liesse-Notre-Dame

Objet : Révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme de la commune de Liesse-Notre-Dame (02) - Avis de l'autorité environnementale
PJ : 1

Par courrier en date du 7 août 2013, reçu par la DREAL Picardie, service d'appui à l'autorité environnementale le 12 août 2013, vous avez sollicité mon avis en tant qu'autorité environnementale sur le projet de révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme arrêté par délibération du conseil municipal de Liesse-Notre-Dame du 29 juillet 2013.

Je vous prie de trouver ci-joint, l'attestation vous informant que mon avis en tant qu'autorité environnementale est réputé sans observation.

Pour votre complète information, je vous précise qu'il conviendra de verser ce document au dossier mis à enquête publique.

Le Préfet de l'Aisne

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général,

Jackie LEROUX-HEURTAUX

PRÉFET DE L' AISNE

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

DE L'EXISTENCE D'UN AVIS SANS OBSERVATIONS

RELATIF AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) EN
PLAN LOCAL D'URBANISME

REÇU LE 12/08/2013

Arrêté par délibération du conseil municipal du 29/07/2013

A la date du 12 novembre 2013, le Préfet de l'Aisne, désigné en tant qu'autorité environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune ;
- d'une consignation au dossier d'enquête publique (par la commune) ;
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

A Laon, le

Le Préfet de l'Aisne

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général,



Jackie LEROUX-HEURTAUX